

en

ville

J'habite

BAREME DES HONORAIRES*

VENTES BIENS D'HABITATION

Honoraires à charge du vendeur ou de l'acquéreur selon la nature du mandat

Transactions d'un montant inférieur ou égal à 75 000 €	6 000 € TTC
Transactions d'un montant de 75 000 € à 100 000 €	8% TTC
Transactions d'un montant de 100 000 € à 200 000 €	7 % TTC
Transactions d'un montant de 200 000 € à 400 000 €	6 % TTC
Transactions d'un montant supérieur à 400 000 €	5 % TTC

FONDS DE COMMERCE – LOCAUX COMMERCIAUX

Transactions d'un montant ≤ 100 000 €.....	10 000 € HT
Transactions d'un montant > 100 000 €.....	10 % HT

LOCATIONS BIENS D'HABITATION

Visite, constitution et rédaction du dossier : 8 € TTC / m²

Etat des lieux : 3 € TTC / m²

Honoraires partagés : 50% bailleur et 50% locataire

LOCAUX PROFESSIONNELS

2 mois de loyers

Honoraires partagés - 50% bailleur - 50% locataire

ESTIMATIONS – AVIS DE VALEUR

Estimation → Indication verbale d'un prix de vente: **gratuit**

Avis de valeur avec délivrance d'une attestation..... **180 € TTC**

**barème applicable au 1^{er} Octobre 2021*

Agence immobilière « J'HABITE EN VILLE »

Sarl CECl - Place Gérard Pérot - 16000 ANGOULEME

Tel : 05.45.90.99.88 Site www.habiterenville.fr email : contact@habiterenville.fr

Carte professionnelle n° 36

délivrée par la préfecture de la Charente RCS : Angoulême 93B0291 Sarl au capital de 7 622,45 €
Assurance RC professionnelle : AREAS -75008 PARIS Garantie financière : Loi n°2010-853 du 23 juillet 2010

en

ville

J'habite

BAREME DES HONORAIRES*

VENTES BIENS D'HABITATION

Honoraires à charge du vendeur ou de l'acquéreur selon la nature du mandat

Transactions d'un montant inférieur ou égal à 75 000 €	6 000 € TTC
Transactions d'un montant de 75 000 € à 100 000 €	8% TTC
Transactions d'un montant de 100 000 € à 200 000 €	7 % TTC
Transactions d'un montant de 200 000 € à 400 000 €	6 % TTC
Transactions d'un montant supérieur à 400 000 €	5 % TTC

FONDS DE COMMERCE – LOCAUX COMMERCIAUX

Transactions d'un montant ≤ 100 000 €.....	10 000 € HT
Transactions d'un montant > 100 000 €.....	10 % HT

LOCATIONS BIENS D'HABITATION

Visite, constitution et rédaction du dossier : 8 € TTC / m²

Etat des lieux : 3 € TTC / m²

Honoraires partagés : 50% bailleur et 50% locataire

LOCAUX PROFESSIONNELS

2 mois de loyers

Honoraires partagés - 50% bailleur - 50% locataire

ESTIMATIONS – AVIS DE VALEUR

Estimation → Indication verbale d'un prix de vente: **gratuit**

Avis de valeur avec délivrance d'une attestation..... **180 € TTC**

**barème applicable au 1^{er} Octobre 2021*

Agence immobilière « J'HABITE EN VILLE »

Sarl CECI - Place Gérard Pérot - 16000 ANGOULEME

Tel : 05.45.90.99.88 Site www.habiterenville.fr email : contact@habiterenville.fr

Carte professionnelle n° 36

délivrée par la préfecture de la Charente RCS : Angoulême 93B0291 Sarl au capital de 7 622,45 €
Assurance RC professionnelle : AREAS -75008 PARIS Garantie financière : Loi n°2010-853 du 23 juillet 2010